



RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

(L 225-197- 4 du code de commerce)

1. Etat des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2023

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au cours de l'exercice 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées initialement	Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré
2021-1	13/06/2019	10/02/2020	35 000	-*	-
2021-2	13/06/2019	10/02/2020	5 100	4 050**	-

* L'attribution définitive des actions régies par le Plan 2021-1 était soumise à la réalisation de conditions de présence et de performance. Les conditions de performance n'ayant pas été réalisées, aucune action n'a été attribuée.

** L'attribution définitive des actions régies par le Plan 2021-2 était soumise à la réalisation d'une condition de présence. Les actions attribuées définitivement sont soumises à une période de conservation prenant fin le 11 juin 2024.

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Valeur de l'action à la date d'attribution
2022-1	09/06/2022	08/12/2022	41 875	Nouvelles ou existantes	12/12/2024	8,22 €
2022-2	09/06/2022	08/12/2022	6 605	Nouvelles ou existantes	12/12/2024	8,22 €
2023-1	09/06/2022	20/02/2023	37 400	Nouvelles ou existantes	30/06/2026	7,70 €

* sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

Il est précisé qu'au 31 décembre 2023, et compte tenu des conditions de présence dans les plans, le nombre d'actions susceptibles de faire l'objet d'une attribution définitive est de : 38 125 actions pour le plan 2022-1, 6 235 actions pour le plan 2022-2, et 29 400 actions pour le plan 2023-1.

Attributions gratuites d'actions devenues disponibles au 31 décembre 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Date de l'attribution définitive	Date de fin de la période de conservation	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré
2020-1	13/06/2019	10/02/2020	11/02/2022	11/02/2023	15 456	-	15 456
2020-2	13/06/2019	10/02/2020	11/02/2022	11/02/2023	3 864	-	3 864

2. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la société au cours de l'année 2023

		Vincent Favier Président Directeur Général
Attributions consenties par la société au titre des mandats et fonctions exercés dans la société	Nombre : Valeur :	- -
Attributions consenties par une société liée au titre des mandats et fonctions exercés dans la société	Société : Nombre : Valeur :	- - -
Attributions consenties par une société contrôlée au titre des mandats et fonctions qui y sont exercés	Société : Nombre : Valeur :	- - -

3. Attributions consenties durant l'année 2023 aux dix salariés de la société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :

Salariés de la société	Nombre	Valeur	Société attributrice
Laurent Carrio	8 000	61 600 €	Ecoslops SA
Wladimir Makinsky	7 500	57 750 €	Ecoslops SA
Jérémy Voirin	5 300	40 810 €	Ecoslops SA

4. Attributions consenties par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés durant l'année 2023 à l'ensemble des salariés bénéficiaires :

Catégorie de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions gratuites	Valeur des actions gratuites	Société attributrice
Cadres	6	37 400	287 980,00 €	Ecoslops SA
Ouvriers/employés	-	-	-	-
Total	6	37 400	287 980,00 €	Ecoslops SA